

RÉUNION D'INFORMATION CERTIFICATION nouveau CAFIPEMF Session 2022

Mercredi 06 septembre 2021 19h – 20h

Modalités d'inscription à la certification Session 2022

- Contact DEC 6

- dec6@ac-lyon.fr
- Nathalie Peyroche : nathalie.peyroche1@ac-lyon.fr

- Sur le site académique

- Examens et concours – certifications des 1er et 2nd degrés
- <http://www.ac-lyon.fr/cid96225/certifications-des-1er-2nd-degrees.html>

La formation académique

Sur le site de l'académie de Lyon

Formation => certifications

<https://www.ac-lyon.fr/preparations-aux-concours-et-certifications-121831>

Contact DFIE

emmanuel.rieu@ac-lyon.fr

audrey.paillard@ac-lyon.fr

SOMMAIRE

LES NOUVELLES MODALITÉS DU CAFIPEMF

Le métier de formateur et formatrice du 1^{er} degré

Le cadre institutionnel du CAFIPEMF

Les modalités d'inscription et le calendrier des épreuves

Les modalités d'inscription à la formation

La formation académique

Le master MEEF - Pratiques et Ingénierie de la Formation



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES NOUVELLES MODALITÉS DU CAFIPEMF

Les textes de référence

- [Arrêté du 4 mai 2021](#) fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- [Circulaire du 19 mai 2021](#) parue au bulletin officiel n°21 du 27 mai 2021.
- [Annexe 1](#) : référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et d'éducation.
- [Annexe 2](#) : grilles d'évaluation des compétences du candidat.

Les objectifs de l'actualisation des modalités de l'examen

- Inscrire l'expertise pédagogique du conseiller pédagogique ou du maître formateur du premier degré dans le cadre de la **polyvalence et des priorités d'enseignement à l'école primaire**.
- Organiser, dans le cadre du plan de formation académique, un **accompagnement** ancré les actions d'**observation**, de **pratique accompagnée** et de **formation**.
- Permettre aux candidats de s'approprier les enjeux et les compétences liées aux fonctions de formateur d'enseignants dans le premier degré et une préparation, **en exercice**, aux attendus de l'examen professionnel.
- → Après obtention de la certification, le candidat admis bénéficie d'un **accompagnement lors de sa première année d'exercice** de la fonction de conseiller pédagogique ou de maître formateur.
- → **Après trois années d'exercice** en qualité de conseiller pédagogique ou de maître formateur du premier degré, les titulaires du CAFIPEMF peuvent se présenter à une épreuve facultative en vue d'obtenir une **attestation complémentaire de spécialisation**. Cette attestation permet de prétendre à l'exercice de missions spécifiques et à l'affectation sur des postes pour lesquels cette spécialisation est requise.



Un accompagnement dès l'inscription à l'examen

- **La visite-conseil de l'IEN**

- L'inscription des candidats doit être effectuée auprès du recteur de l'académie où ils exercent leurs fonctions, l'année scolaire précédant la passation de l'examen.
- Le candidat se déclare candidat auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle il exerce. **Il bénéficie de la visite-conseil d'un inspecteur de l'éducation nationale, qui donne lieu à un compte rendu de visite communiqué au candidat.** Une attestation de la tenue de la visite-conseil est adressée par l'inspecteur au candidat, qui la joint à son dossier d'inscription.

Un accompagnement dès l'inscription à l'examen

- Une formation initiale de 5 semaines
- Organisation préalablement aux épreuves d'examen **jusqu'au mois de décembre précédant la période de passation des épreuves de l'examen.**
 - **2 semaines d'observation et de pratique accompagnée** auprès d'un instituteur ou professeur des écoles maître formateur ou d'un conseiller pédagogique de circonscription dans l'exercice de sa mission d'accompagnement d'étudiants en pré-professionnalisation, de contractuels alternants, de professeurs titulaires ou non titulaires
 - **Au moins deux semaines de formation assurées conjointement par l'académie et l'Inspé.**
 - Formation incluant des modules de méthodologie et d'initiation à la recherche et pouvant donner lieu à délivrance d'ECTS et à l'inscription dans des modules du Master MEEF.

L'organisation de l'épreuve

- ❑ 1 examen organisé sur **une année scolaire** au lieu de 2.

- ❑ **2 épreuves d'admission** : plus d'épreuve d'admissibilité et suppression du mémoire.

- ❑ **Parmi les 2 épreuves** :
 - l'une porte sur l'école maternelle, l'autre sur l'école élémentaire ;
 - l'une porte sur le français ou les activités langagières, l'autre sur les mathématiques ou la construction du nombre.

- Pour les candidats non admis à l'examen qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 points sur 20 à l'une des deux épreuves d'admission, possibilité de demander à conserver cette note pour la session suivante du CAFIPEMF, y compris en cas de changement d'académie.

- ❑ **Composition des commissions de jury** :
 - un IEN non supérieur hiérarchique du candidat ;
 - un enseignant de l'Inspé n'ayant pas contribué à la formation du candidat ;
 - un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF et n'exerçant pas dans la circonscription du candidat.

- ❑ Dispositions particulières et transitoires
 - Dispense de la première épreuve d'admission pour deux nouvelles sessions sur une période de quatre années après la fin de la session pour les candidats déclarés admissibles lors d'une précédente session de l'examen du CAFIPEMF.
 - Durant l'année scolaire 2021-2022, les candidats bénéficiant d'un maintien d'admissibilité acquise durant l'année 2020-2021 peuvent, s'ils le demandent, passer les épreuves d'admission, y compris pour un Cafipemf avec option, selon les dispositions de l'arrêté du 20 juillet 2015.
 - Les candidats déclarés admissibles durant l'année scolaire 2020-2021 sont dispensés à compter du 1er septembre 2022 de la première épreuve d'admission du nouvel examen pour deux nouvelles sessions sur une période de quatre années, y compris en cas de changement d'académie.

L'organisation de l'épreuve

Première épreuve (aménageable pour directeurs d'école déchargés et CP faisant fonction) → notée de 0 à 20.

Séquence 1	Observation par le jury d'un temps d'enseignement mené par le candidat.	60 min	Séance de français ou maths en élémentaire ou sur des activités langagières ou sur la construction du nombre en école maternelle. 1/3 du temps pourra être consacré à une autre discipline à condition qu'elle contribue à l'apprentissage des maths ou du français.
Séquence 2	Entretien candidat/jury immédiatement après la séquence 1.	60 min	/

Deuxième épreuve (non aménageable et organisée dans un délai d'un mois après la première épreuve) → notée de 0 à 20

Séquence 1	Observation en classe d'un professeur des écoles stagiaire par le candidat en présence du jury.	60 min puis pause de 15 min	Séquence 3	Production d'un rapport de visite de 2 pages max. par le candidat transmis au service organisateur après la séquence 2 qui le communique ensuite au jury	Au max. 2 semaines après S1 et S2
Séquence 2	Analyse immédiatement consécutive de la séquence 1 par le candidat avec le professeur des écoles en présence du jury.	30 min	Séquence 4	Entretien du candidat avec le jury : explicitation des intentions de la S2 et présentation de l'écrit professionnel de la S3	Entre 3 et 4 semaines après la S2 60 min

Calendrier des épreuves - Session 2022

En attente des dates de la DEC

Modalités d'inscription à la formation de préparation Session 2022

Lundi 6 septembre 2021

Transmission par la DEC6 au pôle DFIE de la liste des personnels inscrits à la certification

Lundi 20 septembre 2021

Communication par le pôle DFIE des modalités d'inscription sur l'application GAIA aux personnels inscrits à la certification

Inscription individuelle et obligatoire sur GAIA jusqu'au 30 septembre 2021

Le master MEEF

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Mention 4 : Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)

Parcours : Métiers de la Formation et de l'Encadrement des Adultes (MFEA)
- INSPE de l'académie de Lyon -

Objectifs

Développer des connaissances et compétences relatives aux concepts et méthodes de l'analyse de l'activité professionnelle en éducation et en formation

Développer des compétences professionnelles en ingénierie de la formation.

Organisation

Un master 2 en deux ans : un semestre par an

Coût de la formation

243€ pour l'année universitaire 2019-2020

Conditions d'accès

Master 1 ou, en l'absence de M1, possibilité d'accès au Master2 par VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels)

Le master MEEF Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Calendrier de la formation

- entre début octobre et fin mai
- les mercredis après-midi, entre 14h et 20h
- durant la première ou la deuxième semaine des vacances scolaires de l'académie de Lyon (Toussaint, Hiver et Printemps)

Plus de renseignements :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/candidatures-master-meef-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-meef-pif-1042769.kjsp?RH=136628806248>

Contact scolarité INSPé

DURRENMATH CHANTAL (chantal.durrenmath@univ-lyon1.fr)

0472073020